



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/20
14 mars 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril-9 mai 1997

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire*

GESTION STRATÉGIQUE ET QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

**Projet de programme de travail dans le domaine de la prévention
du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 1998-1999**

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1	2
I. SYNTHÈSE	2 - 3	2
II. ORGANES DIRECTEURS	4 - 5	2
III. PROGRAMME DE TRAVAIL	6 - 9	3

*E/CN.15/1997/1.

INTRODUCTION

1. La présente note renferme un résumé du programme de travail dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 1998-1999, aux fins d'examen par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le projet de programme de travail sera exposé au chapitre 14 (Prévention du crime et justice pénale) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Il deviendra final après approbation par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

I. SYNTHÈSE

2. Le projet de programme de travail s'inspire du programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6 (Prog.12)). Il est conforme à la Déclaration de principes et au programme d'action approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/152, à la Déclaration politique et au Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée (A/49/748, sect. I.A), approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 49/159 et aux résolutions adoptées par le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants¹, tenu au Caire du 29 avril au 8 mai 1995, qui ont été par la suite approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/145.

3. Dans sa résolution 50/214, l'Assemblée générale a approuvé la transformation du Service de la prévention du crime et de la justice pénale en une division. Dans sa résolution 51/63, elle a réaffirmé sa résolution 50/214 et prié le Secrétaire général de veiller, en particulier, à ce que les dispositions des paragraphes 29 et 30 de la section III de cette résolution soient pleinement appliquées en ce qui concerne le reclassement de D-1 à D-2 du poste du chef de ce service et la création de deux postes P-3 pour des activités se rapportant au sous-programme 2 (Action concertée contre la criminalité internationale) et au sous-programme 3 (Prévention du crime et administration de la justice pénale) du chapitre 13 du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Des dispositions correspondantes ont été prises dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Dans sa résolution 51/63, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de renforcer encore le Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale en le dotant des ressources nécessaires pour lui permettre d'exécuter pleinement les tâches à accomplir et, notamment, d'assurer le suivi de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action, ainsi que du neuvième Congrès.

II. ORGANES DIRECTEURS

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

4. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se compose de 40 membres, fait rapport au Conseil économique et social, conformément à la Déclaration de principes et au Programme d'action du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, énoncés dans l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, et à la résolution 1992/1 du Conseil économique et social dans laquelle le Conseil a décidé de créer la Commission en tant que commission technique du Conseil. Conformément à l'annexe de la résolution 46/152 de l'Assemblée, la Commission est notamment chargée de préparer les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Dans sa résolution 51/120, l'Assemblée a prié la Commission d'examiner la question de l'élaboration d'une Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée.

5. La Commission tient ses sessions annuelles à Vienne, qui durent chacune huit jours ouvrables. Durant chaque session, elle crée des groupes de travail intersessions chargés d'examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour tandis que son Comité plénier examine les projets de résolutions et de recommandations (14 séances). Conformément à sa résolution 5/3 qui a trait à sa gestion stratégique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a prié son bureau de soumettre un rapport sur ses travaux entre les sessions. En outre, dans sa résolution 5/3, elle a décidé que

son bureau devrait s'efforcer de tenir des réunions intersessions avec le bureau de la Commission des stupéfiants afin d'améliorer la coordination des travaux entre les deux Commissions. Elle a également décidé de constituer un groupe consultatif informel chargé de la mobilisation des ressources, qui doit se réunir entre les sessions et présenter un rapport annuel sur les activités entreprises et les résultats obtenus. Les travaux intersessions du bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale nécessiteront la tenue de 12 séances, au cours de la période 1998-1999 et les travaux du groupe consultatif informel chargé de la mobilisation des ressources, la tenue de 12 séances durant la même période. Sur le plan organique et technique, les préparatifs et le soutien nécessaires à ces réunions seront assurés par le Secrétariat.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Durant l'exercice biennal 1998-1999, le sous-programme sera axé sur les principaux groupes d'activité ci-après :

a) *Assistance technique et services consultatifs :*

- i) Promouvoir les principes fondamentaux du maintien de la légalité et accroître la capacité des États à concevoir et appliquer, en matière de prévention du crime et de justice pénale, des stratégies et des mesures efficaces, intégrées et unifiées au niveau national, ainsi qu'à mettre en œuvre des accords bilatéraux et multilatéraux aux niveaux régional et international;
- ii) Renforcer la capacité des gouvernements à réformer leurs législations et leur système de justice pénale;
- iii) Établir ou renforcer leurs institutions et mécanismes permettant de déceler, de poursuivre et de juger différents types d'infractions;
- iv) Accroître les compétences du personnel de la prévention du crime et de la justice pénale;

b) *Lutte contre la criminalité transnationale organisée :*

- i) Aider les États à appliquer les mesures spécifiques nécessaires pour donner suite rapidement et entièrement à la Déclaration politique et au Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée;
- ii) Aider les États à intégrer et à consolider leurs efforts pour empêcher et combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, notamment en rassemblant et en diffusant des informations et une documentation pertinentes;
- iii) Élaborer des stratégies et des modalités pratiques efficaces et aider à leur mise en œuvre en vue d'une coopération cohérente et rationnelle des services intéressés dans la lutte contre les formes particulièrement nuisibles de criminalité, comme la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, la corruption, le terrorisme, l'introduction clandestine de migrants illégaux, le trafic des femmes et des enfants, les atteintes à l'environnement, le blanchiment des produits du crime, les opérations frauduleuses et d'autres formes de délits économiques;
- iv) Aider les États à renforcer et à améliorer leur aptitude à rendre la coopération internationale plus efficace contre les menaces que fait peser la criminalité transnationale organisée;

c) *Gestion des systèmes de justice pénale et information pertinente :*

- i) Renforcer et développer les fonctions de centre d'échanges de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale;

- ii) Encourager des politiques de prévention du crime et de justice pénale cohérentes, économiques, équitables et humaines, qui fassent appel à des techniques modernes de gestion et aux progrès récents de la science et de la technique, y compris aux ordinateurs;
 - iii) Contribuer au renforcement des services statistiques des systèmes de justice pénale pour qu'ils puissent assurer la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation de données permettant de rationaliser la prise de décisions et de sensibiliser le public à l'importance et à l'efficacité à long terme de l'élaboration et de la prise en compte dans les plans de développement de mesures et de stratégies de prévention et de répression de la criminalité notamment en ce qui concerne la réglementation des armes à feu et la question de la violence, en particulier dans les zones urbaines;
 - iv) Assurer une base empirique aux efforts nationaux et internationaux visant à prévenir et à réprimer la criminalité, en analysant les tendances de la criminalité classique et transnationale, en signalant les mesures prises et en définissant les domaines prioritaires de préoccupation;
- d) *Stratégies de prévention de la criminalité :*
- i) Aider les États Membres à formuler et à appliquer des politiques de prévention de la criminalité;
 - ii) Encourager une large application des règles et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;
 - iii) Recenser les problèmes faisant obstacle à la mise en œuvre pratique de ces règles et normes et recommander des mesures appropriées pour faire plus efficacement face aux nouvelles formes de criminalité;
 - iv) Accroître la confiance du public à l'égard des services de répression et des organismes de justice pénale;
- e) *Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de traitement des délinquants :*
La Division se chargera de toutes les activités préparatoires du dixième Congrès, y compris en ce qui concerne l'organisation des cinq réunions régionales préparatoires et l'élaboration de la documentation pertinente.

7. Le cas échéant, la Division analysera et approfondira des questions de fond dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et établira d'importants rapports et documents comme l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, le rapport mondial concernant le crime et la justice et l'étude internationale sur la réglementation des armes à feu, ainsi que des rapports analytiques du Secrétaire général sur les questions thématiques dont est saisie la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et sur les tendances les plus récentes et les approches nouvelles des problèmes qui influent sur la situation dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. De la documentation, ainsi que de services fonctionnels et techniques seront assurés à la Commission, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, comme cela a été prescrit.

8. Le sous-programme comprendra des activités opérationnelles élargies qui seront menées sur la base de procédures et de pratiques à élaborer pour formuler, exécuter et évaluer les projets. Il apportera un appui aux services consultatifs assurés par les conseillers interrégionaux en matière de prévention du crime et de justice pénale.

9. Le sous-programme mobilisera davantage de ressources pour les activités de coopération technique, y compris dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il permettra également d'améliorer la coordination globale au sein du système des Nations Unies, en particulier avec le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Programme des Nations Unies pour le développement, et de renforcer les moyens dont dispose la Commission

pour la prévention du crime et la justice pénale pour améliorer la coordination des activités de coopération technique, qu'elles soient menées au plan bilatéral ou au plan multilatéral. Le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice sera encore développé et élargi pour lui permettre de s'acquitter des fonctions de centre d'échanges qui lui ont été confiées et qui ont été confirmées, eu égard notamment aux besoins des pays en développement, et d'accroître la collecte et la diffusion des informations sur la criminalité.

Activités

10. Les activités ci-après se fondent sur les propositions formulées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 :

1. Services assurés aux organes intergouvernementaux et spécialisés (budget ordinaire)
 - A. Assemblée générale
 1. Documentation délibératoire
 - a) Rapports sur la prévention du crime et la justice pénale (1998 et 1999)
 - b) Rapports sur les activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1998 et 1999)
 - c) Rapports sur les mesures prises contre la criminalité transnationale organisée, y compris en ce qui concerne l'application de la Déclaration politique et du Plan mondial d'action de Naples contre la criminalité transnationale organisée (A/49/748, sect. I. A) et les progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention cadre contre la criminalité transnationale organisée (1998 et 1999)
 - d) Rapports sur la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale 51/59 sur la lutte contre la corruption, et 51/191 sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales (1998 et 1999)
 - e) Rapports sur les progrès accomplis dans les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1998 et 1999)
 - f) Rapport sur les mesures visant la lutte contre l'introduction clandestine de migrants (1999)
 - g) Documentation générale sur les aspects du trafic illicite de drogues liés à la prévention du crime et à la justice pénale et sur la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), à l'intention de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le trafic illicite de drogues (1998)
 2. Services fonctionnels
 - a) Plénière (1998) : six séances
 - b) Plénière (1999) : six séances
 - c) Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le trafic illicite de drogues (1998) : dix séances

B. Conseil économique et social

1. Documentation délibératoire

Rapport sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (1998 et 1999)

2. Services fonctionnels

a) Plénière (1998) : six séances

b) Plénière (1999) : six séances

C. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Documentation délibératoire

a) Rapports sur la coopération technique et les services consultatifs (1998 et 1999)

b) Rapports sur la coopération et la coordination des activités dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (1998 et 1999)

c) Rapports sur les activités des instituts qui constituent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (1998 et 1999)

d) Rapports concernant la gestion stratégique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (1998 et 1999)

e) Rapports sur la mobilisation des ressources et le financement de l'assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (1998 et 1999)

f) Rapports sur les progrès accomplis dans la mise en place et la gestion d'un répertoire central des législations nationales, y compris : mesures de réglementation sur la criminalité transnationale organisée; renseignements sur les structures organiques conçues pour lutter contre la criminalité transnationale organisée; et instruments de coopération internationale, notamment traités bilatéraux et multilatéraux et lois garantissant leur application (1998 et 1999)

g) Rapports sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (1998 et 1999)

h) Rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de coopération technique dans la lutte contre le blanchiment de l'argent (projet de coopération technique exécuté en collaboration avec le PNUCID) (1998 et 1999)

i) Rapports sur le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et les activités pertinentes, conformément aux résolutions 1994/15 et 1996/10 du Conseil économique et social (1998)

j) Rapport sur les délits économiques, y compris la fraude, la corruption et les détournements internationaux (1998)

k) Rapport sur les modalités de la coopération internationale en matière pénale, y compris l'extradition, l'entraide judiciaire et le transfert des poursuites pénales (1999)

- l) Rapports sur les préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1998 et 1999)
 - m) Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1998 et 1999)
 - n) Rapports sur les principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité dans le cadre de l'utilisation et de l'application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (résolution 40/34, annexe, de l'Assemblée générale) (1998 et 1999)
 - o) Rapports sur l'élaboration de règles minima concernant l'administration de la justice pénale (1998 et 1999)
 - p) Rapports sur l'introduction clandestine de migrants et sur d'autres formes de trafic des êtres humains (1998 et 1999)
 - q) Rapports sur l'élaboration d'un instrument international sur le trafic des enfants (1998 et 1999)
 - r) Guide pour coordonner les réformes en vue d'une action pluridisciplinaire dans le cadre du projet de mesures, stratégies et activités concrètes en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes (1998 et 1999)
2. Services fonctionnels
- a) Plénière et groupe de travail (1998) : 26 séances
 - b) Plénière et groupe de travail (1999) : 26 séances
 - c) Travaux intersessions du bureau (1998 et 1999) : 12 séances
 - d) Groupe consultatif informel sur la mobilisation des ressources (1998 et 1999) : 12 séances
3. Services techniques
- a) Plénière et groupes de travail (1998) : 26 séances
 - b) Plénière et groupes de travail (1999) : 26 séances
 - c) Travaux intersessions du bureau (1998 et 1999) : 12 séances
 - d) Groupe consultatif informel sur la mobilisation des ressources (1998 et 1999) : 12 séances
- D. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
1. Documentation délibératoire
- a) Guide pour le déroulement des débats (1999)
 - b) Cinq rapports des réunions régionales préparatoires (1999)

- c) Quatre documents de travail consacrés aux thèmes du dixième Congrès (1999)
 - d) Documentation générale pour quatre ateliers à organiser lors du dixième Congrès (1999)
2. Services fonctionnels
- a) Cinq réunions régionales préparatoires (1999) : 50 séances
 - b) Missions de planification pour les consultations avec le gouvernement et l'organisation hôtes et préparation du dixième Congrès (1998 et 1999) : 24 séances
3. Services techniques
- Cinq réunions régionales préparatoires (1999) : 50 séances

E. Groupes spéciaux d'experts

- 1. Groupe d'experts chargé d'établir un programme de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugements) (1998) (budget ordinaire)
- 2. Groupe d'experts sur les capacités nationales de collecte de renseignements et de statistiques intéressant la justice pénale, y compris les statistiques relatives aux armes à feu (1998) (budget ordinaire)
- 3. Groupe d'experts chargé d'élaborer une convention sur le trafic des enfants (1999) (budget ordinaire)

II. Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

A. Promotion d'instruments juridiques

- 1. Promotion des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale par la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux gouvernements pour rédiger de nouvelles lois et former du personnel (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- 2. Promotion d'une meilleure harmonisation des textes législatifs par, notamment, la collecte et la diffusion de textes de lois et l'étude et l'analyse des divergences entre les législations nationales (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- 3. Promotion et exploitation des informations concernant l'état des instruments, règles et normes internationaux des Nations Unies ci-après et conseils et suivi en la matière : Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) (résolution 40/33, annexe, de l'Assemblée générale); Principes directeurs de Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad) (résolution 45/112, annexe, de l'Assemblée générale); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (résolution 45/113, annexe, de l'Assemblée générale); Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions (résolution 1989/65, annexe, du Conseil économique et social); Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) (résolution 45/110, annexe, de l'Assemblée générale); Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus²; Code de conduite pour les responsables de l'application des lois (résolution 34/169, annexe, de

l'Assemblée générale); Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois³; Déclaration des Principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (résolution 40/34, annexe, de l'Assemblée générale); et Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature⁴ (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

4. Promotion d'un recours plus systématique aux instruments suivants : Traité type d'extradition (résolution 45/116, annexe, de l'Assemblée générale); Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale (résolution 45/117, annexe, de l'Assemblée générale); Traité type sur le transfert des poursuites pénales (résolution 45/118, annexe, de l'Assemblée générale); et Accord relatif au transfert des détenus étrangers⁵ (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
5. Promotion du Code de conduite international pour les agents de l'État (résolution 1996/8, annexe, du Conseil économique et social), y compris des commentaires détaillés, le plan d'exécution et les modalités de formation (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
6. Élaboration de la convention-cadre contre la criminalité transnationale organisée (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
7. Élaboration d'instruments juridiques contraignants sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
8. Élaboration d'une convention internationale sur le trafic illicite des enfants (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

B. Publications en série demandées par les organes délibérants

1. *Revue internationale de politique criminelle* (annuelle) (1998 et 1999) (budget ordinaire)
2. *Prévention du crime et justice pénale : Bulletin d'information* (deux numéros par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire)
3. *Tendances : Bulletin d'information de l'UNCJIN* (un numéro) (1999) (budget ordinaire)

C. Publications isolées demandées par les organes délibérants

1. Matériels de formation spécialisée sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale, en complément des manuels de formation établis par le Centre pour les droits de l'homme (1998) (fonds extrabudgétaires)
2. Manuel de formation concernant des formes complexes de criminalité transnationale organisée (détection, enquêtes, poursuites et jugement), à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et du personnel judiciaire (1998) (fonds extrabudgétaires)
3. Manuel de formation pour les juges et les procureurs (1998) (fonds extrabudgétaires)
4. Rapport mondial biennal sur les tendances juridiques et statistiques de la réglementation des armes à feu (1999) (budget ordinaire)
5. *Stratégies de lutte contre la violence dans la famille : Manuel destiné aux intervenants* (reproduction) (1998) (budget ordinaire)

6. Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (reproduction) (1998) (budget ordinaire)
7. Manuel sur l'utilisation et l'application de la Déclaration des Principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (1999) (fonds extrabudgétaires)
8. Manuel sur le projet de mesures, de stratégies et d'activités concrètes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes (1998) (fonds extrabudgétaires)
9. Matériel de formation sur les normes applicables dans le domaine de la justice pour mineurs (1998) (fonds extrabudgétaires)
10. Deux manuels de formation sur l'action engagée contre la criminalité transnationale organisée, compte tenu des différences existant dans les systèmes juridiques, à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et des enquêtes (1998 et 1999) (budget ordinaire)
11. Manuel sur les préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1998) (budget ordinaire)

D. Supports techniques

1. Développement, mise à jour et expansion de la base de données sur les possibilités et moyens de formation disponibles (1998 et 1999) (budget ordinaire)
2. Développement, mise à jour et expansion de la base de données sur les besoins des États Membres en assistance technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (1998 et 1999) (budget ordinaire)
3. Développement, mise à jour et expansion de la liste d'experts spécialisés dans les différentes disciplines de la prévention du crime et de la justice pénale, y compris la criminalité transnationale organisée et les délits écologiques (1998 et 1999) (budget ordinaire)
4. Mise à jour de la base de données sur la législation et les méthodes visant à empêcher et à réprimer la criminalité par l'extradition, l'entraide en matière pénale, le transfert des poursuites, le transfert des sanctions pénales et le transfèrement des détenus (1998 et 1999) (budget ordinaire)
5. Développement et mise à jour de la base de données sur les mesures visant à détecter, contrôler et saisir les produits du crime et à suivre d'importantes transactions en espèces, et sur d'autres moyens de prévenir et de réprimer le blanchiment des produits du crime (dans le cadre du projet sur le blanchiment de l'argent PNUCID/Division de la prévention du crime et de la justice pénale) (1998 et 1999) (fonds extrabudgétaires)
6. Mise à jour et expansion du répertoire central concernant trois catégories d'information et de documentation :
 - i) Législation nationale, y compris les mesures de réglementation
 - ii) Structures organiques

iii) Accords de coopération internationaux, y compris traités bilatéraux et multilatéraux et lois d'exécution afin de mettre les données collectées disponibles à la disposition de s États Membres sur demande (1998-1999) (budget ordinaire)

7. Développement, mise à jour et expansion du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNCJIN), y compris l'élargissement du cadre de discussion électronique UNCJIN-L et les profils nationaux de justice pénale, notamment en ce qui concerne les données sur les tendances de la criminalité (1998 et 1999) (budget ordinaire)

8. Développement et mise à jour du répertoire mondial des réglementations juridiques et de s tendances statistiques concernant la disponibilité des armes à feu et leur utilisation par la population civile (1998 et 1999) (budget ordinaire)

E. Expositions, visites guidées, conférences

Dix conférences destinées à de hauts fonctionnaires des services de répression et de justice pénale de pays en développement et de pays d'Europe centrale et orientale (1998 et 1999) (budget ordinaire)

F. Brochures, tracts, notes d'information, planches murales, matériel d'information

1. Élaboration d'une brochure sur la structure et la fonction du programme du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1999) (budget ordinaire)

2. Élaboration d'une brochure sur la coopération technique offerte par le programme (1998) (fonds extrabudgétaires)

3. Fourniture de renseignements sur l'évolution actuelle du programme de prévention du crime et de justice pénale, notamment transfert électronique de s dossiers et d'autres documents de fond : 10 produits (1998 et 1999) (budget ordinaire)

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

A. Coordination et consultations périodiques avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et participation à ses activités (budget ordinaire)

B. Coordination et consultations périodiques avec le Centre pour les droits de l'homme et participation à ses activités (une mission par an) (budget ordinaire)

C. Coordination et consultations périodiques avec le Programme des Nations Unies pour le développement et participation à ses activités (résolutions 50/146 et 51/63 de l'Assemblée générale; résolutions 1995/11, 1995/14 et 1995/15 du Conseil économique et social; et résolution 5/2 de la Commission) (deux missions par an) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

D. Coordination et consultations périodiques avec les instituts interrégionaux, régionaux et coopérants et participation à leurs activités en vue d'intégrer ces dernières aux travaux du Programme, et de planifier et d'exécuter des activités conjointes dans les diverses régions (quatre missions par an) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

E. Coordination avec le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes) et participation à leurs activités (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

- F. Coordination avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et participation à leurs activités, en particulier par l'intermédiaire du Conseil consultatif professionnel et scientifique international (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- G. Coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission du développement durable et d'autres organes compétents en ce qui concerne le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- H. Coordination avec le Centre pour les droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organes compétents en ce qui concerne le trafic illégal d'étrangers (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- I. Coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne les mesures contre le trafic international des mineurs et les questions concernant les enfants et les femmes (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- J. Coordination et collaboration avec l'OMS en ce qui concerne les risques pour la santé publique de l'usage des armes à feu (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

IV. Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

- A. *Services consultatifs* : Le sous-programme coordonnera et appuiera les services consultatifs assurés par les conseillers interrégionaux en matière de prévention du crime et de justice pénale, conformément au chapitre 21 (Programme ordinaire de coopération technique)
 - 1. Évaluation des besoins, services consultatifs et élaboration de propositions de projet sur la réforme législative et l'amélioration du système de justice pénale, traduction et application de dispositions, méthodes d'action et préceptes applicables aux normes, règles et instruments internationaux dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité (10 missions par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - 2. Appui aux conseillers interrégionaux en matière de prévention du crime et de justice pénale moyennant l'élaboration d'une documentation générale, la participation aux missions d'évaluation des besoins et aux missions de services consultatifs des conseillers interrégionaux, l'élaboration des rapports de mission et de descriptifs de projet (12 missions de conseillers interrégionaux par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire)
 - 3. Évaluation des besoins et services consultatifs concernant l'adéquation des mesures législatives et réglementaires, l'élaboration de traités, la mise en place d'infrastructures de justice pénale et le perfectionnement des compétences des personnels de la justice pénale, afin de combattre la criminalité transnationale organisée et d'empêcher et de réprimer le blanchiment des produits du crime (trois missions par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - 4. Services consultatifs pour l'établissement de mécanismes de détection, d'enquêtes et de poursuites applicables aux infractions liées aux produits du crime, y compris les mesures permettant de limiter le secret financier, afin de promouvoir effectivement la répression du blanchiment de l'argent et de favoriser la coopération internationale en la matière (dans le cadre de l'application du projet sur le blanchiment de l'argent PNUCID/Division de la prévention du crime et de la justice pénale) (trois missions par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

5. Services consultatifs pour l'élaboration et l'adoption de mesures préventives permettant de déterminer clairement la situation des propriétaires de sociétés, de disposer d'informations exactes sur les achats et les transferts et d'imposer des normes strictes de déontologie dans l'administration publique, les milieux d'affaires, les institutions financières et les professions libérales intéressées (une mission par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
6. Services consultatifs pour l'évaluation des besoins en matière d'informatisation de la justice pénale et de la planification de la mise en œuvre des projets nationaux sur le terrain (deux missions par an) (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

B. Formation collective

1. Deux séminaires régionaux sur l'élaboration et l'application des politiques, la réforme législative et l'amélioration des moyens dont dispose le système de justice pénale pour faire face à la complexité des activités criminelles organisées, y compris les garanties contre la corruption, l'intimidation et la violence (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
2. Un séminaire régional sur les mesures à prendre pour empêcher que les activités de blanchiment de l'argent ne passent du secteur bancaire à des établissements commerciaux et des professions libérales offrant également des services financiers mais non réglementés, et les techniques à mettre en œuvre pour identifier ces nouveaux circuits et pour leur imposer, comme on le fait aux banques, l'obligation de rendre compte de leurs activités (dans le cadre de l'application du projet sur le blanchiment de l'argent PNUCID/Division de la prévention du crime et de la justice pénale) (1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
3. Un séminaire de formation interrégional sur la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation des statistiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, notamment sur l'utilisation du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale (1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
4. Un séminaire interrégional sur des programmes de formation types pour les responsables de l'application des lois et d'autres aspects de l'administration de la justice pénale chargés de détecter et de réprimer le trafic illicite international des armes à feu (1998) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
5. Deux stages interdisciplinaires pilotes sur les aspects de la réduction de la demande des armes à feu parmi la population civile dans le cadre de la prévention de la criminalité : un stage dans un pays développé et un stage dans un pays en développement (1998 et 1999) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
6. Des contributions à 12 séminaires de formation en coopération avec des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organismes, sur des questions intéressant l'administration de la justice (six séminaires de formation par an) (1998 et 1999)
7. Dix bourses concernant certains sujets relevant des thèmes prioritaires du programme (fonds extrabudgétaires)

C. Projets opérationnels

Six projets opérationnels sur la réforme du droit pénal et de la justice pénale et le renforcement de s infrastructures du système de justice pénale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Notes

¹*Rapport du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Le Caire, 29 avril-8 mai 1995 (A/CONF.169/16/Rev.1), chap. I.*

²*Voir Premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Genève, 22 août-3 septembre 1955 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.56.IV.4), annexe I.A.*

³*Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, 27 août-7 septembre 1990 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.IV.2), chap. I, sect. B.2, annexe.*

⁴*Septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan, 26 août-6 septembre 1985 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.1), chap. I, sect. D.2, annexe.*

⁵*Ibid.*, sect. D.1, annexe I.